LAZY DAYS IN THE CANTEENS.

A Place Where Orders Are Taken Leisurely and Filled at the Waiter's Option.

Canteens are the creation of the government, by law, for the benefit of the troops at a post, says the Kansas City Star. They form a sort of club for the privates and "non-coms," where they may get a meal, a cigar, and what a saloon in town affords. The profits go to the benefit of the mess, to eke out the table with food not supplied in the government rations. For men grow weary of government rations, and to be able to order a meal of ham and eggs or a steak, or get a cheese sandwich or a broiled ham sandwich with restaurant coffee becomes quite a luxury.

With the arrival of 5,000 volunteers the Jefferson barracks canteen swirled with business. It was a downright luxury for the volunteers who were unused to eating government rations, as well as a windfall for the Third cavalry, which operated it. The Third had been stationed at the barracks, but is now at the front. There was this difference, however, that the hungry customer who pushed into the restaurant crying: "Get me a steak quick!" would find the waiter oblivious to his presence for a space of several minutes.

"Can't I have a steak?"

The waiter would not turn from his conversation with a soldier about how the Third fared at Chickamauga.

"Say, won't you take my order?"

Then, wiping his hands on his apron, disclosing cavalry trousers, the waiter would reply:

"You can have ham and eggs if you are good."

In the barroom it was the same thing. The customers who shouted loudly for beer would have to wait. If they bent on the counter, the bartender would say:

"Here, mister, if you do that again, you won't get any beer."

Wise were those who came to the canteen with fitting humility, for they were served promptly.

MIRROR SHOWS THE CALLER.

In Some Houses Unwelcome Guests Spotted with a Glass While at the Door.

It's no wonder people are unable to gain admission to some homes in Chicago, says the Chronicle of that city. They may be beggars or canvassers or millionaires. It doesn't matter who they are—if the residents don't care to see them they aren't seen. For it has come to pass that Chicagoans have at last adopted an eastern custom. It saves them trouble and annoyance and it's a novel scheme too.

You ring the bell a few times, bruise your knuckles rapping on the door. Now, at that don't go away at once. Just stand on the porch and "rubber."

If your eyes are sharp you will see a mirror at a suspicious angle glancing off a window casing. If it is a flat it will be on the first story and if a home possibly on the second story. Well, that's the secret. The persons in the house have that doorway "fixed." By looking into the mirror they can tell at a glance if a collector has come to "dun" them for the ice bill. If the next door neighbor has brought a gorgeous bunch of lilacs over for the front window, why, that's different.

They call it the "reflector trick" down east. But the Chicago brigade of collectors has another awful name for it. It wouldn't do to say what it is.

HE HAD TO GO.

And His Unalterable Determination Brought His Sympathetic Wife to Tears.

"My dear," said he, in a solemn tone, disconsolately hanging his hat upon the rack, "I am sorry I can't tell you how sorry I am. But there's no use talking any more about it. I've got to go—"

"Husband!"

"It grieves me more sorely than it can possibly grieve you, Cynthia. But I see no way out of it. I cannot shirk it any longer. I've simply got to go—"

"But have you considered—"

"Considered? Have I not tossed, broad awake, for many nights, considering it in all its phases? Considered! If you could but know the torture I have suffered considering it—but, never mind. There is no way out of it. It has come to the point now where I have got to go—"

"But what is to become—"

"Cynthia, enough! Do not attempt farther to dissuade me. If I hold out any longer in refusing to spend a day in Baltimore in examining those goods, the boss'll certainly fire me, and the rent of this bungalow's got to be paid, as you know, job or no job."

Then they mingled their tears.

Ingenious Monks.

A recent dynamite explosion in a Kurek (Russia) monastery turns out to have been the work of the ingenious monks themselves, who took that means of attracting attention to the miraculous powers of their image of the Virgin. The image was removed to a place of safety before the dynamite was fired, and then put back, so that while the walls of the building were shattered the image was unhurt. Crowds of pilgrims were attracted to the monastery by the miracle, but the government has put the monks under arrest.

The Queen Regent.

The most dramatic feature of the fall of Spain is that her present queen regent, under whose sway the last colonies are being lost, is a direct descendant of that William the Silent who struck one of the first and deadliest blows at Spain when she was at the height of her power.

Great Heat.

The heat has been so great in Melbourne, Australia, lately that the asphalt tracks and streets have been melted and completely ruined, and cycling has been out of the question.

TRADE OF HAWAII.

Statistics Showing the Importance of the Islands.

United States Sends Nearly $6,000,000 Worth of Goods to the Islands Every Year—Large Imports from the Islands.

The Hawaiian islands, their commerce, finance, production and population form the subject of a series of tables that will appear in the next number of the Summary of Finance and Commerce, issued by the bureau of statistics at Washington. From these it appears that the United States since the reciprocity treaty of 1876 has had a large share of the commerce of these islands. Prior to 1876 the annual sales of the United States to the Hawaiian islands had never, save in two exceptional cases, reached $1,000,000. With 1877 the $1,000,000 line was permanently erased, and since that date American exports to the islands have steadily grown, passing the $2,000,000 line in 1879, exceeding $3,000,000 in 1883, $4,000,000 in 1890, passing the $5,000,000 line in 1891, and promising to reach nearly $6,000,000 this year.

Of the exports from the Hawaiian islands the United States has also had the lion's share since the reciprocity treaty of 1876. In 1875 only about 57 per cent. of the exports from the Hawaiian islands came to the United States. In 1877, the year following the treaty, over 90 per cent. came to the United States, and has since continued in about the same proportion. Of the $200,000,000 worth of exports from the Hawaiian islands since the reciprocity treaty of 1876 more than $180,000,000 worth have come to the United States, and of the $100,000,000 worth of imports into the Hawaiian islands during that time about $70,000,000 worth were from the United States.

Sugar, of course, appears as the chief article of exportation from the islands, though rice has been for years an item of considerable value, and of late coffee, pineapples and bananas have taken important rank in the exportations of the islands.

The imports as above indicated are mostly from the United States, those of 1876 being divided among the great nations as follows: The United States, $5,464,000; Great Britain, $755,000; China, $299,000; Japan, 275,000; Germany, $148,000; Australia, $114,000. The largest items in the list of imports are groceries and provisions, $520,835; machinery, $343,105; fertilizers, $332,239; cotton goods, $311,991; clothing, $292,559; hardware and agricultural implements, $278,267; grain and feed, $273,753; lumber, $255,842; tobacco, $194,826; flour, $169,000; building materials, $102,639, and, besides these, scores of articles ranging in value from $100,000 downward.

The population at the last census was in round numbers 109,000, of whom 31,000 were Hawaiians, 24,000 Japanese, 21,000 Chinese, 15,000 Portuguese, 5,250 Americans, 2,250 British and 1,430 Germans. The receipts of the government are about $2,000,000 annually, of which about one-third is gathered by tariff taxes, one-third by internal taxation and one-third from miscellaneous sources, the expenditures being slightly less than the receipts.

NEW PRIVATE POSTAL CARDS.

Any Person Can Send His Own by Mail by Complying with Certain Regulations.

On and after July 1 anyone, by complying with certain regulations, can make his own postal cards and send them by mail for a one-cent stamp. Of course, the government postal cards will still continue in use. Heretofore private cards bearing written messages required two cents each to carry them by post. The private cards must not exceed in size 3¼ by 5½ inches, and the weight shall be about six pounds nine ounces to the 1,000 cards. The only colors that may be used are white, cream, light gray or light buff. Each card must bear the words in print on the address side: "Private mailing card—authorized by act of congress May 19, 1898." In the upper right hand corner must be an oblong diagram with the words: "Place a one-cent stamp here," and in the lower left-hand corner the words: "This side is exclusively for the address." No advertisement nor anything not pertinent to the address is permitted to appear on the superscription side. These cards cannot be sent to foreign countries except at the letter rate of postage.

MUST TAKE OFF HATS.

Most Pretentious Restaurant in London Issues an Edict Affecting Women.

The question of hats in the theater was settled a generation ago in London, but the whole West End, to say nothing of the corresponding columns of the newspapers, are agitated by the edict of a pretentious restaurant, which denies admission to dinner to any lady wearing anything more conspicuous than an aigrette or coronet in her hair.

The manager of this Piccadilly establishment, which is not connected with a hotel, and pretends to be swaggerer than any other eating place on earth, writes in defense that his aim is to please "a distinguished clientele, many of whom would withdraw if they saw a lady with her hat on."

The squabble began in the terrible dilemma imposed on London society over the question of how to dress for the opera when the performance begins at four o'clock, lasting, with an interval at dinner, till 11 o'clock.

Germany's Commercial Drummers.

Germany has about 60,000 commercial travelers on the road 300 days of the year.

FIGHT WITH A BIG SHARK.

Lively Experience of Fishermen Off New York Harbor—Nearly Lose Their Lives.

Nine fishermen, worn out and exhausted by a seven-hour fight for life with a huge man-eating shark, sought refuge at the iron pier at Coney Island the other morning, bringing with them the carcass of the sea monster which had nearly cost them their lives.

The fishermen left New York city Wednesday on the Louis S. Morton. The Morton was about 150 miles east of Sandy Hook early in the morning, when the fishermen first saw the shark. A party, led by Hudgeon and Monroe, lowered a rowboat and pulled out toward it. There was a net in the boat, and one of the men suggested that this should be thrown over the shark.

The attempt was made, but the shark was no easy prey. It remained quiet until the fishermen had cast the net into the water and had began to pull the heavy snare close about it. Then the great fish began a desperate fight. It struggled with all the strength of its enormous body, and at times it nearly freed itself from the entangling meshes.

The shark in its struggles upset the boat, throwing the men into the water. Menaced not only by the shark, but by danger of drowning, the men were in a desperate plight when their condition was seen from the deck of the Morton. Their companions at once hurried to their rescue. They picked up the men in the water and then righted the boat. The shark was nearly 20 feet long.

MAY DO WONDERS.

Balloon Sent with the Expedition to Santiago—Will Aid in Observing the Enemy.

What may become an important adjunct to the Santiago expedition is the military balloon equipment prepared under the direction of Gen. Greely, of the signal office. It was in charge of Capt. Joseph Maxfield, an experienced officer of the corps, who will supervise all operations connected with the use of the airship. Unfortunately there was considerable delay in getting the balloon to Tampa from New York, and this prevented any experiments with it on American soil. It therefore will have to be given its first trial in Cuba in sight of the enemy, but Gen. Greely hopes that, with experienced officers to manage the ascension, it can be accomplished safely and excellent results obtained. Experience has demonstrated the usefulness and adaptability of the balloon in time of war in ascertaining the movements and operations of the enemy and in reporting these results promptly by means of telegraphic communication to the ground below to skillful operators who, in turn, will transmit the information to the commanding generals. The two foreign balloons obtained by Gen. Greely in France, and which lately arrived in New York, are also now at Tampa, and will be used in future operations in Cuba and Puerto Rico.

THE THEATER A FACTOR.

Emperor William of Germany Says It Should Be the Instrument of the Monarch.

The official text of Emperor William's speech to the company of the Royal theater, delivered on June 16, has just been published. The following are extracts from his majesty's remarks:

"The theater should be the instrument of the monarch and, like the school and university, work for the preservation of the highest spirit and qualities of our noble German fatherland.

"The theater is also one of my weapons.

"It is the duty of the monarch to interest himself in the theater, as I have seen by the example of my father and grandfather, for the theater can be an immense power in his hands.

"The artists must aid the emperor to serve the cause of idealism, with firm confidence in God, and to continue the fight against materialism at the un-German ways to which many of the German playhouses have, unfortunately, already descended.

"The general manager, in return for the thanks, assured his majesty that the Royal theater would gain new victories for the dramatic art, under the emperor's guidance."

MOSQUITO HEADGEAR.

Soldiers in Cuba to Be Given Protection Against Attacks of Little Winged Enemies.

The quartermaster's depot in the Army building has awarded the contract to furnish 25,000 headnets for protection against the attacks of insects to Samuel Roebuck, of New York city. The headgear is to be made of mosquito netting.

The nets are to be cylindrical in form and are to be weighted with shot on the lower edges so as to keep them well down on the shoulders of the wearers.

The quartermaster's department also purchased 800 hospital tents for use in brigade, division and field hospitals. They are 11 feet high and 14 feet square. Their cost will be $49.98 each, and they must be furnished in 90 working days. The hospital tents have a capacity of six regulation canvas army folding cots, six feet long by 28 inches wide, and for a small table to be placed at the head of each cot.

Highest Trees in the World.

The gum trees of Victoria are the tallest trees in the world. They average 390 feet high.

Wild Animals Growing Smaller.

Zoologists say that all known species of wild animals are gradually diminishing in size.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés du Cinquième District.

Dodt & Freie vs Felix Borne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,410—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 4 août 1898 à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Onze lots de terre dans l'îlet 190 borné par les rues Vallette, Chestnut ou Belleville, Decatur ou Diane et de Armas; quatre lots mesurant cent vingt-neuf pieds sur la rue Belleville, sur cent vingt pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Belleville et de Armas; deux lots touchant à la mesure ci-dessus, 64 pieds sur la rue Belleville, sur une profondeur de cent trente huit pieds; quatre lots touchant aux dernières décrits, mesurant cent vingt-neuf pieds sur la rue Belleville, sur cent vingt pieds de profondeur, et ainsi un autre touchant aux ci-dessus et mesurant trente cinq pieds de face à la rue de Armas sur cent vingt neuf pieds de profondeur.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Chrétien et Suthon, avocats pour les plaignants.
2 juil—2 3 7 8 15 22 29—août—4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence de valeur.

Connue comme le No 623 rue St-Joseph, entre les rues Camp et St-Charles.

Joseph Gernsbacher versus Theo C. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,186—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 juillet 1898, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendences qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Camp, Julia et St-Charles désigné par la lettre "H" et mesurant vingt trois pieds 6 pouces de face à la rue St-Joseph sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et deux lignes entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée dans le fond de cinq pieds sept pouces et quatre lignes de largeur, ouvrant à la rue St-Joseph—en commun avec les lots A, B, C, G et H.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Félix J. Dreyfous, avocat pour le plaignant.
10juin—10 11 17 24—juillet 1 8 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Connue comme No 910 rue Eleanore, entre les rues Camp et Chestnut.

Mutual Loan and Building Company vs Veuve et Héritiers de Wm Ryerson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 55,845.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 juillet 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations etc., qui s'y trouvent situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Eleanore, Camp, Chestnut et la ligne Bloomingdale, désigné comme lot No cinq sur un croquis par C. M. Williams, député voyer de ville, 14 décembre 1895, annexé à un acte pardevant J. R. Légier, notaire, 17 décembre 1895, et mesurant conformément audit plan, trente pieds de face à la rue Eleanore, la même largeur dans le fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Dart & Kernan, avocats pour les plaignants.
11 juin—11 17 24—juil 1 8 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée Connue comme No 1835 rue St-Philippe,

Entre les rues Roman et Derbigny.

A. Denis vs Mme Joseph Fortune et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,793—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 juillet 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Roman, Derbigny et Ursulines, désigné comme lot No 19, dans l'îlet 227, et mesurant trente-deux pieds de face sur la rue St-Philippe, par soixante-dix-neuf pieds deux pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse Orléans.
Omer Villeré avocat du plaignant.
17 juin—17 18 24—1 8 15 21 juil

PAR LE CONSTABLE.

August Borman Co., Ltd. vs David Lemley.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. No 36,118—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, MARDI, 12 juillet 1898, à 1 heure P. M., à mon entrepôt rue Lafayette entre les rues Camp et Magasins, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

(1) Un "Range", (7) Sept Poêle à chauffer, (1) Un Pupitre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après inventaire enregistré en mon bureau

Conditions Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable Première Cour de Cité.
2 juil—2 7 12

E. S. Stoddard vs A. G. Pierson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 36,420—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, LUNDI 1er août 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Quatre lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendences qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Onzaga, Dupré, White et d'Abadie, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, les dits lots mesurant 31' 9" 2''' de face à la rue Dupré, sur une profondeur de 100' entre lignes parallèles; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Onzaga et Dupré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.
1er juil—1 7 13 19 25—août 1

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur et attrayante dans le Sixième District.

Les bâtisses portant le No municipal 4525 rue Prytanée, entre les rues Jena et Cadiz.

Mme Elmina Bienvenu, veuve de Gustave Marigny, vs

Mme Matilda Fentress, femme de Girault Farrar, et Girault Farrar, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,765—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 28 juillet 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée Cadiz Jena et Pitt, mesurant soixante pieds de face à la rue Prytanée sur deux cents pieds de profondeur entre lignes parallèles, courant de la rue Prytanée à la rue Pitt; ledit morceau de terre est à une distance de quatre-vingt dix pieds de l'encoignure des rues Prytanée et Cadiz et des rues Pitt et Cadiz et est composé des lots Nos 6, 7, 14 et 15 sur un plan de l'îlet No 58, par A. Toledano, en date du 17 juin 1858.

2° Une certaine portion ou morceau de terre, située dans le même district et îlet que la susdite propriété, mesurant trente pieds de face à la rue Prytania trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de deux cents pieds traversant de la rue Prytanée à la rue Pitt, ladite portion de terre est à une distance de cent cinquante pieds sur la ligne la plus près de la rue Cadiz.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dites propriétés et les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Grima et Quevoure avocats du plaignant.
24 juin—24—juil 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Troisième District.

Formant le coin des rues Marigny et Remparts, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Mandeville et St Claude.

Mme Mary Gehlbach vs Succession de Pierre Canteron.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 56,797—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville le JEUDI 21 juillet 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Remparts (anciennement Amour) Marigny Mandeville et St Claude (anciennement Bons Enfants) et le lot formant l'encoignure des rues Remparts (anciennement Amour) et Marigny et lequel lot mesure en mesure française 30 pieds de face à la rue Marigny par soixante pieds de profondeur et de face sur la rue des Remparts (anciennement Amour).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Theo Peters avocat pour le plaignant.
18 juin—18 19 24—juil 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété de valeur du Premier District.

Connue comme le No 431 rue Johnson entre les rues Commune et Gravier.

Thomas L. Bayne, auteur, vs F. P. Stone

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 56,845.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 juillet 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Jena et Water, l'avenue Napoléon et le fleuve Mississippi. Lesquels dits lots sont désignés par les numéros huit et neuf et mesurant chacun trente pieds un pouce et sept lignes de face à la dite rue Water par toute la profondeur, à partir de la dite rue Water au fleuve Mississippi avec les droits de batture et l'accroissement qui pourrait se former par ledit fleuve.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant pour payer la réclamation du plaignant, soit de $875 avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $1000, à partir du 1er janvier 1897 au 31 mars 1897 et un même intérêt sur $875 à partir du 31 mars 1897 jusqu'au paiement final, et une autre somme de $1000 avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du 1er octobre 1895 jusqu'au paiement final. 5 pour cent sur tout le montant pour honoraires d'avocat, $3, frais de copie de l'acte de vente et hypothèque, $2, frais de l'enregistrement les frais et charges dans l'affaire et la vente et les taxes à 1897 inclusivement s'il y en a de dûes.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère, le paiement d'un billet de $1000 avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du 1er octobre 1895 jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété en concurrant avec la réclamation du plaignant, conformément à un acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 17 mars 1896, livre des hypothèques 162, folio 310.

3° Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Robert J. Maloney, avocat du plaignant.
10juin—10 11 17 24—juil 1 8 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée, dans le Sixième District.

Connue comme le No 1216 avenue de la Louisiane, entre les rues Chestnut et Camp, et d'une portion de terre dans le fond du No 3319 rue Magasins.

Michael McQuade vs Louis C. Grevenig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,674.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 21 juillet à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

I—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet 274, borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Chertnut Delachaise et Camp, mesurant cinquante-deux pieds deux pouces et quatre lignes de face à l'avenue de la Louisiane sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lequel lot est composé des subdivisions suivantes, démontrées sur un plan annexé à un acte passé pardevant Charles G. Andry, ancien notaire, le 24 novembre 1890: 1° d'un lot mesurant quarante un pieds huit pouces de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt-huit pieds de profondeur mesure américaine, lequel est composé du lot entier No 5 et d'une portion du lot No 4 sur un plan du Faubourg Plaisance, par C. A. Hedin ingénieur, et déposé dans le bureau de Théo. Guyol, ancien notaire, et est désigné par la lettre C, en encre rouge sur un plan fait par Louis N. Pillié, voyer de ville, en date de juillet 1894, et annexé à un acte de vente par J. C. Bach à W. P. Nicholls, passé pardevant Samuel Flower notaire, le 23 août 1894.

2° D'une portion de terre touchant au lot ci-dessus décrit, désignée par la lettre B sur le dit plan de L. H. Pillié, voyer de la ville étant composé d'une portion des lots 6 et 11 sur ledit plan du faubourg Plaisance et mesurant dix pieds six pouces et quatre lignes sur l'avenue Louisiana par cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles et 3me d'une portion de terre étant directement dans le fond du dit lot C, ci-dessus décrit et mesurant dans le fond quarante et un pieds huit pouces par trente deux pieds de profondeur.

II—Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, située dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet 217, borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Magasins, Camp et Toledano, désigné par la lettre S, étant dans le fond du lot No 5 dudit îlet et a une distance de cent seize pieds de la rue Magasins et mesurant trente deux pieds quatre pouces dans le fond du lot No 5 sur une profondeur entre lignes égales et parallèles vers la rue Camp de quarante-deux pieds huit pouces plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Frank Zengel, avocat pour le plaignant.
18 juin—18 24—juil 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée dans le Septième District.

Formant le coin des rues Clinton et Macarty, dans l'îlet borné par lesdites rues et par les rues Hillary et de Armas.

Dr Wm Lawrence Stevenson vs Alfred D. Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,774—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 juillet 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Septième District de cette ville dans l'îlet désigné sur le vieux plan de Carrollton, par le No 2, 25, maintenant désigné sur le nouveau plan du 7me district par le No 40, lequel est compris entre les rues Hillary, Clinton, de Armas et Macarty. Les dits lots sont désignés par les Nos vingt-trois et vingt-quatre sur un plan fait par William Forschy, ingénieur, en l'année 1853, un croquis duquel est attaché à une vente par Mme Fortier à H. C. McCutcheon le 21 juin 1869 pardevant Ernest Commagere, notaire et aussi à un acte pardevant le même notaire, le 18 avril 1870, étant un acte de vente par Mme Fortier à T. A. Martin, les dits lots mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Clinton par une profondeur de cent sept pieds six pouces entre lignes parallèles lot No 24, formant l'encoignure des rues Clinton et Macarty.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
W. E. M. Witney avocat pour le plaignant.
17 juin—17 18 24—juil 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Quatrième District.

Propriété connue comme double cottage Nos 838 et 840 rue Sixième entre les rues Laurel et Annonciation.

Veuve Sarah B. Rebenack individuellement et comme tutrice vs Edward Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 56,814—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 28 juillet 1898, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 93 lequel est borné par les rues Laurel, Sixième, Septième et Annonciation. Ledit lot est désigné comme lot No 1 sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Mme Eloisa Rand et Nicholas Jung à Leopold Levy, passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 16 juin 1888 et le dit emplacement vingt-neuf pieds six pouces de face sur la rue Sixième par une profondeur et face sur la rue Laurel de cent dix pieds, et forme l'encoignure des rues Sixième et Laurel.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. E. Blackmar, avocat pour le plaignant.
24 juin—24 25—juil 1 8 15 22 28

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Edward P Didier vs ses créanciers—No 54,651—Division C—Ordre de Cour—Que la susdite pétition dans cette affaire soit enregistrée et la cession de la propriété ici offerte soit acceptée. Que toutes procédures contre la personne et la propriété d'Edward P. Didier, le pétitionnaire, soient suspendues jusqu'à décision finale. Que E. S. Couvillion soit appointé syndic provisoire dans cette affaire, et qu'il qualifie en prenant serment en conformité avec la loi et en donnant un cautionnement de $8,500. Qu'une réunion des créanciers d'Edward P. Didier soit convoquée pour le 29me jour de juillet 1898, pardevant W. K. Hern, notaire public, en son bureau, dans la ville de la Nouvelle Orléans, afin de considérer les matières et choses ici mentionnées, pour voter sur la décharge du dit Edward P. Didier, pour élire un syndic, et pour faire toutes affaires que la loi pourrait exiger. Que John J. Reilly, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1898.

Signé: F. A. MONROE, juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN,
député-greffier.
24 juin—24 juil 1 8 15 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur dans le Troisième District.

Raoul Vallon et Wm. L. McConnico, Liquidateurs, etc., vs Lazarus Gardner.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 55,047—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 juillet 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union Bagatelle, Remparts et St-Claude, mesurant vingt cinq pieds de face sur la rue Union, par cent cinquante pieds de profondeur, et désigné comme moitié du lot No soixante six, ladite moitié étant la plus rapprochée de la rue St-Claude.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
P. M. Milner, avocat des plaignants.
16 juin—18 19 24—1 8 15 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Meubles